

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 19 JANVIER 2007
TENUE À PERCÉ

**Rédigé par
Ghislain Anglehart**

CRÉ GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

PROCÈS-VERBAL de la réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
tenue le 19 janvier 2007 à Percé (Hôtel de ville)

SONT PRÉSENT(E)S :

REPRÉSENTANT :

Arseneau, Joël	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, vice-président
Berger, Bertrand	MRC d'Avignon, président
Bernier, Alain	MRC d'Avignon, représentant de la société civile
Boudreau, Jean-Eudes	Ville de Carleton-sur-Mer
Couture, Jean	MRC du Rocher-Percé, représentant de la société civile
Emond, Majella	MRC de La Haute-Gaspésie
Lapointe, Nicole	MRC de Bonaventure, secrétaire-trésorière et représentante de la société civile
Mamelonet, Georges	MRC du Rocher-Percé
Pelletier, Micheline	Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Poirier, Jean-Guy	MRC de Bonaventure
Roussy, Délisca	MRC de La Côte-de-Gaspé
Roussy, François	Ville de Gaspé
Scantland, Gilbert	Directeur général
Sergerie, Jean-Noël	MRC de La Haute-Gaspésie, représentant de la société civile
Verdier, Gérard	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Total : 14 membres votants sur 19 membres habilités à voter

Formant quorum

SONT ABSENT(E)S :**REPRÉSENTANT :**

Appleby, Nicole
Cyr, Claude
Vigneau, Berthe

Ville de New Richmond
Ville de Chandler
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, représentante de
la société civile

Poste vacant

MRC de La Côte-de-Gaspé, représentant de la société
civile

Poste vacant

Autochtones

**OBSERVATEURS PRÉSENTS ET
OBSERVATRICES PRÉSENTES :****REPRÉSENTANT :**

Anglehart, Ghislain
Haroun, Thierry
Dubé, Nancy
Langevin, Louise
Leduc, Camille
Méthot, Raynald

CRÉ Gaspésie-Les Îles
Journaliste
Ville de Carleton-sur-Mer
CRÉ Gaspésie-Les Îles

MAMR

ORDRE DU JOUR (tel qu'adopté)

1. Ouverture;
2. Présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal :
 - 4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue au Centre Exploramer à Sainte-Anne-des-Monts, le 14 décembre 2006,
 - 4.2 Suivi du procès-verbal,
 - 4.3 Cahier de suivi;
5. Affaires financières :
 - 5.1 Suivi budgétaire,
 - 5.2 Rapport des aides accordées;
6. Gestion du Fonds de développement régional (FDR) :
 - 6.1 Volet « Activités » :
 - 6.1.1 Rapport d'activité,
 - 6.1.2 Projets en recommandation par le comité d'investissement :
 - 6.1.2.1 Aquarium des Îles – Infrastructures d'accueil et d'animation,
 - 6.1.2.2 Guide-magazine Gaspésie Gourmande – 2^e édition,
 - 6.1.2.3 Graffiti – Projet-pilote 2007;
 - 6.2 Volet « Études et recherche » :
 - 6.2.1 Rapport d'activité;
7. Politique familiale régionale;
8. Entente de collaboration en condition féminine : Rapport de recherche sur les obstacles à la formation des femmes de la région;
9. Résultats des calculs de possibilité forestière;

10. Autres sujets :
 - 10.1 Transport collectif,
 - 10.2 Dossier éolien;
11. Questions du public;
12. Coordonnées de la prochaine réunion;
13. Clôture de la réunion.

1. **OUVERTURE**

La réunion est déclarée ouverte à 8 h 35.

2. **PRÉSENCES**

Les présences ont été enregistrées par les membres de la permanence lors de l'inscription.

Ayant constaté le quorum, le président souhaite la bienvenue aux administrateurs et déclare la réunion habilitée à procéder.

3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Les sujets « Transport collectif » et « Dossier éolien » sont ajoutés au point 10. « Autres sujets » de l'ordre du jour.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Joël Arseneau et appuyé par Alain Bernier d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant au point 10. « Autres sujets » les items suivants :

10.1 Transport collectif;

10.2 Dossier éolien.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-07-001

4. **PROCÈS-VERBAL :**

4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue au Centre Exploramer à Sainte-Anne-des-Monts, le 14 décembre 2006

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue le 14 décembre et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Micheline Pelletier souligne que la résolution *CRÉ-06-140*, concernant l'appui de la CRÉ pour l'avenir de l'enseignement collégial et apparaissant à la page 14 du procès-verbal, n'est pas conforme selon elle aux discussions qui se sont tenues, notamment suite aux interventions faites par les représentants de La Haute-Gaspésie. Elle propose à ce titre l'ajout du considérant et de l'engagement suivants à la résolution :

Considérant que l'offre de services de formation sur tout le territoire est incontournable pour assurer le développement de la région;

Que la CRÉ demande un déploiement des services du Cégep de la Gaspésie et des Îles pour les clientèles jeunes et adultes dans les territoires non desservis.

Délisca Roussy et Jean-Guy Poirier qui ont respectivement proposé et appuyé la résolution sont d'accord avec les précisions et les ajouts proposés à la résolution par Micheline Pelletier.

Suite à cette lecture et aux modifications apportées, le président demande une résolution pour adopter le document.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Majella Emond et appuyé par Alain Bernier d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière tenue à Sainte-Anne-des-Monts, le 14 décembre 2006 tel que rédigé et avec les ajouts suivants à la résolution *CRÉ-06-140* inscrite à la page 14 du procès-verbal :

Considérant que l'offre de services de formation sur tout le territoire est incontournable pour assurer le développement de la région;

Que la CRÉ demande un déploiement des services du Cégep de la Gaspésie et des Îles pour les clientèles jeunes et adultes dans les territoires non desservis.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-07-002

4.2 Suivi du procès-verbal

À la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

4.3 Cahier de suivi

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du cahier de suivi contenu dans leur dossier et qui comprend l'ensemble des correspondances reçues et expédiées à la CRÉ et qui est conforme au suivi du procès-verbal et des différents dossiers actifs.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5. AFFAIRES FINANCIÈRES :

5.1 Suivi budgétaire

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « Budget 2006 – 2007 ». Il donne des précisions sur les différents éléments contenus dans le document et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Nicole Lapointe souligne qu'elle a fait le suivi du budget avec les responsables de l'administration à la CRÉ dans le cadre d'un entretien téléphonique.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5.2 Rapport des aides accordées

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance des tableaux « Suivi des déboursés sur les engagements FDR Années 2004 – 2005, 2005 – 2006 » et « État de la gestion des fonds 2006 – 2007 » contenus dans leur dossier de réunion. Il en fait la présentation et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6. GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) :

6.1 Volet « Activités » :

6.1.1 Rapport d'activité

Le directeur général souligne que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Activités », pour l'année financière 2006 – 2007, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer vingt-sept (27)

projets, soit une implication totale de 883 637 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 16 219 825 \$.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.1.2 Projets en recommandation par le Comité d'investissement :

6.1.2.1 Aquarium des Îles – Infrastructures d'accueil et d'animation

Le directeur général précise que l'Aquarium des Îles-de-la-Madeleine est un organisme à but non lucratif qui participe au développement scientifique et écotouristique des Îles depuis 1987. L'organisme se distingue et se démarque par l'unicité de ses activités, dont la présence de phoques vivant en captivité et la possibilité de manipuler des poissons et autres organismes marins. Il est l'un des deux seuls aquariums existant dans la province de Québec.

Le présent projet vise la mise à niveau et le développement des infrastructures d'accueil et d'animation qui permettront d'offrir une image professionnelle de l'institution. Comme le service à la clientèle et le contact avec animation sont très appréciés des visiteurs, l'organisme ajoutera des espaces pour la tenue d'activités et améliorera les espaces d'accueil existants. Ainsi, une salle fermée, au deuxième étage, permettra de diversifier l'offre de services à même les heures d'ouverture régulières. Par souci de développement et pour favoriser l'autofinancement des activités de l'organisme, une partie de l'exposition connaîtra un renouvellement, et un espace sera aménagé pour la vente de produits éducatifs et de souvenirs exclusifs à l'Aquarium.

Gérard Verdier souligne le dynamisme et l'originalité du fonctionnement de l'organisme, notamment par la collaboration qui se fait avec les pêcheurs des Îles.

Coût et financement

Coûts admissibles du projet

- Mise à niveau des infrastructures d'animation	35 000 \$
- Mise à niveau des infrastructures d'accueil et d'espace de vente	36 246 \$
- Supervision des travaux et main-d'oeuvre	<u>13 754 \$</u>

Total : 85 000 \$

Structure de financement :

- Organisme et milieu	15 500 \$
- Caisses populaires Desjardins	10 000 \$
- CLD des Îles	7 868 \$
- SADC	2 288 \$
- MAMR (FDÉ)	24 540 \$
- CRÉGÎM	<u>24 804 \$</u>
Total :	85 000 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT que l'Aquarium des Îles est un des deux seuls aquariums dans la province de Québec qui possèdent des bassins d'observation et de manipulation de poissons et d'organismes marins représentatifs du golfe Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que l'Aquarium a un rôle important au sein de la communauté régionale à titre d'attrait touristique éducatif et d'agent de sensibilisation aux ressources marines;

CONSIDÉRANT que l'Aquarium des Îles est l'attrait le plus fréquenté de l'archipel;

CONSIDÉRANT l'implication du milieu madelinot dans le projet et le statut particulier des Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de gestion du FDR;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les priorités de développement de la région;

CONSIDÉRANT l'avis favorable donné par le comité d'investissement de la CRÉ sur le dossier.

IL EST PROPOSÉ par Georges Mamelonet et appuyé par François Roussy que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde à Gaspésie Gourmande une subvention de 24 804 \$ pour le supporter dans son projet « Aquarium des Îles – Infrastructures d'accueil et d'animation ». Ce montant sera puisé à même le volet « Activités » du Fonds de développement pour l'année 2006 – 2007.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-07-003

6.1.2.2 Guide-magazine Gaspésie Gourmande – 2^e édition

Le directeur général souligne que le magazine produit par l'organisme Gaspésie Gourmande a permis d'offrir une vitrine à l'échelle nationale aux entreprises oeuvrant dans le domaine du bioalimentaire puisqu'il a été distribué partout au Québec, dans l'est de l'Ontario et au nord du Nouveau-Brunswick, à plus de 40 000 exemplaires.

Avec son côté innovateur, sa facture contemporaine et professionnelle, le magazine est devenu ni plus ni moins qu'un passeport vers la reconnaissance de la région dans le milieu touristique et dans les marchés extérieurs. Certains produits se sont avérés être des produits vedettes (ex. : agneau aux algues, alcools de fraises, poivre d'érable, etc.). Il fut démontré que la gastronomie gaspésienne pouvait constituer un produit d'appel pour l'industrie touristique. Financièrement, le magazine fut un succès, avec des revenus de publicités et de commandites de 30 000 \$ et des revenus de ventes de 5 000 \$ représentant 18 % du total des magazines en circulation.

Avec des retombées concrètes, tant au niveau de l'appréciation générale, des impacts pour la région et du financement, l'organisme désire réaliser une autre édition en 2007. La réponse financière positive de l'édition 2006 laisse entrevoir des possibilités d'autofinancement. Cependant, il est important de bien asseoir les commandites et les ventes du magazine pour que l'organisme puisse y prétendre. Le projet consiste à réaliser 50 000 copies de l'édition 2007 du magazine.

Coût et financement

Coûts admissibles du projet

- Coût de production (64 pages et 50 000 exemplaires)	<u>86 000 \$</u>
Total :	86 000 \$

Structure de financement :

- Organisme (contribution directe)	60 000 \$
- MAMR	13 000 \$
- MAPAQ	3 000 \$
- CRÉGÎM	<u>10 000 \$</u>
Total :	86 000 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT les retombées concrètes au niveau de l'appréciation générale du magazine, des impacts économiques pour la région et de la capacité à générer des revenus;

CONSIDÉRANT que le magazine est devenu un passeport vers la reconnaissance dans le milieu touristique et les marchés hors région tant pour les membres de l'organisme que pour l'ensemble de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que l'expérience a permis de constater que la gastronomie gaspésienne pouvait constituer un produit d'appel pour l'industrie touristique;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans les orientations de développement du secteur agroalimentaire et dans la démarche régionale visant à développer le tourisme gourmand en Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les priorités de développement de la région;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité d'investissement de la CRÉ sur le projet.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et appuyé par Gérard Verdier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde à Gaspésie Gourmande une subvention de 10 000 \$ pour le supporter dans son projet « Magazine Gaspésie Gourmande ». Ce montant sera puisé à même le volet « Activités » du Fonds de développement pour l'année 2006 – 2007.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-07-004

6.1.2.3 Graffici – Projet-pilote 2007

Le directeur général mentionne que lors de la rencontre du conseil d'administration de la CRÉ, tenue le 14 décembre dernier, un rapport détaillé a été présenté aux administrateurs de la CRÉ et faisait état des démarches effectuées depuis la mise en place du comité CRÉ-GRAFFICI. Le nouveau modèle du Journal, le plan d'action pour l'année 2007 ainsi que le budget prévu (transition vers le nouveau modèle) ont également été présentés lors de cette réunion de la CRÉ.

Le directeur général rappelle que le comité CRÉ-GRAFFICI propose de faire évoluer le contenu, la diffusion et le modèle d'affaire du journal en tenant compte, notamment, des enjeux régionaux.

Pour amorcer ce virage et expérimenter la nouvelle formule en 2007, la contribution des partenaires du journal se veut essentielle. À cet égard, un soutien financier de la part de la CRÉ est demandé.

Coûts du projet et plan de financement :

Dépenses :

- Production des trois éditions spéciales	98 000 \$
- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication	15 000 \$
- Frais relatifs à la mise en œuvre du nouveau modèle	<u>10 000 \$</u>
Total :	123 000 \$

Plan de financement :

- Partenariats d'affaires	48 000 \$
- MCC	15 000 \$
- Secrétariat aux coopératives	10 000 \$
- CRÉGÎM	45 000 \$
- Autres sources	<u>5 000 \$</u>

Total : 123 000 \$

Micheline Pelletier s'informe si l'aide pour doter le territoire de la MRC Haute-Gaspésie d'un centre de services du journal est incluse dans le projet qui est déposé. Alain Bernier souligne que le projet actuel ne comporte pas cet élément, par contre puisqu'il y a une volonté d'aller dans ce sens, les discussions vont se faire éventuellement sur cette possibilité. Il faut toutefois selon lui, évaluer le plan de financement et la faisabilité du projet.

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'impossibilité du Journal GRAFFICI à poursuivre ses opérations sous le modèle actuel;

CONSIDÉRANT que le Journal GRAFFICI bénéficie d'un fort sentiment d'appartenance et d'un fort niveau de satisfaction de la part de ses lecteurs et de ses annonceurs;

CONSIDÉRANT l'ouverture de plusieurs partenaires à collaborer au développement du Journal GRAFFICI;

CONSIDÉRANT la nécessité de posséder en Gaspésie un outil rassembleur de communication régionale;

CONSIDÉRANT la volonté commune du Journal GRAFFICI et de la CRÉ de contribuer positivement au développement de la région;

CONSIDÉRANT que le nouveau modèle a reçu un appui favorable de la part des membres du conseil d'administration présents à la rencontre du 14 décembre dernier;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité d'investissement de la CRÉ sur le projet.

IL EST PROPOSÉ par Micheline Pelletier et appuyé par Alain Bernier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde au Journal Graffici une subvention de 45 000 \$ pour le supporter dans son projet « Graffici – Projet-pilote 2007 ». Ce montant sera puisé à même le volet « Activités » du Fonds de développement pour l'année 2006 – 2007.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-07-005

6.2 Volet « Études et recherche » :

6.2.1 Rapport d'activité

Le directeur général précise que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), volet « Études et recherche » pour l'année financière 2006 – 2007, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer six (6) projets, soit une implication totale de 210 162 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 447 162 \$.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

7. POLITIQUE FAMILIALE RÉGIONALE

Le directeur général rappelle que le 21 avril dernier, les membres du conseil d'administration de la CRÉ avaient été informés de l'évolution du projet de politique familiale et que la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, madame Carole Thériault, avait annoncé que son ministère allait contribuer à notre projet pour une somme de 50 000 \$.

Cette contribution financière serait versée pour l'année en cours. Le conseil d'administration avait alors convenu de dégager un premier montant de 40 000 \$, sur les 120 000 \$ prévus pour débiter les travaux relatifs à l'adaptation des normes et programmes ciblés en matière de services à la famille et aussi pour préparer un projet d'entente spécifique avec le ministère.

La CRÉ vient de recevoir les dernières modifications au protocole d'entente liant le MFACF et la CRÉ. Une résolution est demandée pour autoriser le président du conseil d'administration de la CRÉ à signer ladite entente.

Quelques élus de la CRÉ se questionnent sur la possibilité d'arrimage entre les politiques municipales d'aide à la famille et la politique familiale régionale. Le directeur général répond que la politique régionale va s'arrimer et sera conséquente avec les initiatives en cours et à venir des municipalités. Il ajoute que la politique va surtout intervenir sur les adaptations et les modulations des programmes et des mesures gouvernementales pour qu'ils répondent davantage aux besoins de la région et permettent ainsi l'amélioration des services offerts à la famille.

Après discussions,

CONSIDÉRANT le protocole d'entente de partenariat en matière de famille et d'enfance liant le MFACF et la CRÉ;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente est conforme aux attentes et objectifs des deux parties.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lapointe et appuyé par Jean-Noël Sergerie que le président de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, monsieur Bertrand Berger, soit autorisé à signer le protocole d'entente de partenariat en matière de famille et d'enfance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-07-006

8. **ENTENTE DE COLLABORATION EN CONDITION FÉMININE : RAPPORT DE RECHERCHE SUR LES OBSTACLES À LA FORMATION DES FEMMES DE LA RÉGION**

Le directeur général rappelle qu'en septembre 2005, plusieurs actrices et acteurs de la scène régionale, agissant dans le secteur de l'éducation, de l'emploi et du développement régional, ont signé une *Entente de collaboration en condition féminine* visant à améliorer les conditions de vie des femmes sur le territoire. Au nombre des priorités d'action, il avait été retenu la réalisation d'une recherche et l'élaboration d'un plan d'action permettant d'identifier et de mettre de l'avant des solutions facilitant l'acquisition de compétences ou le retour aux études des femmes vivant en situation de pauvreté.

Cette recherche est maintenant complétée et des recommandations en découlent, dont certaines s'adressent à la CRÉ afin de statuer sur le rôle et les engagements qu'elle pourrait assumer dans leur mise en oeuvre. Le directeur général invite les membres du conseil d'administration à prendre connaissance du rapport de cette recherche contenu dans leur dossier de réunion.

Jean Couture souligne que les différentes recommandations contenues dans le document ont été bien accueillies par les membres de la Table Éducation-Formation-Emploi.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la parité sociale, économique et politique entre les femmes et les hommes fait partie des valeurs fondamentales et démocratiques au sein de la CRÉ;

CONSIDÉRANT que le manque de places disponibles dans les garderies à contribution réduite pour les poupons, les conflits d'horaire entre l'heure d'ouverture de la garderie et les heures de cours, et l'absence de garderie sur les lieux de formation, constituent des freins importants au projet de formation ou d'étude des femmes de la région qui vivent en contexte de pauvreté;

CONSIDÉRANT que l'organisation précaire ou l'absence de transport collectif rend difficile ou parfois impossible l'accès aux ressources éducatives pour les femmes qui n'ont pas de voiture;

CONSIDÉRANT que l'accès aux programmes de formation non traditionnels constitue pour les femmes une voie d'avenir et un levier essentiel à l'amélioration de leurs conditions de vie.

IL EST PROPOSÉ par Délisca Roussy et appuyé par François Roussy que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine appuie activement les efforts consentis par la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles et s'engage dans la mise en oeuvre des recommandations qui lui sont adressées dans le cadre de l'étude sur les obstacles à la formation des femmes de la région.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-07-007

9. RÉSULTATS DES CALCULS DE POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Le directeur général précise que le Forestier en chef du Québec, M. Pierre Levac, a remis les résultats des calculs de la possibilité forestière pour les années 2008 à 2013 au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Pierre Corbeil. Il invite les membres du conseil d'administration à prendre connaissance du détail de ces résultats du Forestier en chef ainsi qu'une carte des unités d'aménagement forestier (UAF). Les UAF dont le numéro débute par 111 sont situées dans la Baie-des-Chaleurs, les UAF débutant par 112 sont situées du côté nord ou sur la pointe de la Gaspésie.

Pour la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, la baisse dans le résineux (Sapin – Épinette) est de 4,3 %. Le côté nord de la Gaspésie est particulièrement touché avec des baisses atteignant respectivement 10 % et 12 % pour les UAF 112-56 et 112-57. À l'inverse, certaines UAF de la Baie-des-Chaleurs voient leur volume augmenté.

Le thuya (cèdre) a subi une baisse moyenne de 34,8 % qui touche pratiquement toute la Gaspésie. Le peuplier pour sa part a subi une baisse moyenne de 8,7 %. La 111-51 voit son volume chuter de 71 % alors que la 112-57 voit son volume augmenté de 57 %. Enfin, on doit souligner l'augmentation importante des volumes de feuillus durs par exemple le bouleau blanc dont la possibilité a doublé.

Les principales causes de la baisse de possibilité sont l'introduction de la coupe en mosaïque qui consiste à conserver une superficie équivalente ou supérieure à celle récoltée, et l'augmentation de l'âge d'exploitabilité qui permet la récolte de plus grosses tiges, adaptées au sciage.

Suite aux informations données par le directeur général, les administrateurs réitèrent leur confiance et leur appui aux recommandations du Rapport Genest adoptées en septembre

dernier. Il faut selon eux, tenir compte à la fois des recommandations du Rapport Genest et des conclusions du Rapport du Forestier en chef sur les résultats des calculs de la possibilité forestière en région.

Pour les membres de la CRÉ, ce sont deux documents complémentaires avec lesquels il faut travailler pour assurer la restructuration et le développement de l'industrie forestière en Gaspésie. Même s'il y a des problèmes au niveau de la baisse du cèdre, le président assure que le comité de suivi du Rapport Genest, qui a amorcé ses travaux récemment, tient compte de toutes les problématiques et des situations que vivent les régions. Il faut selon lui, faire confiance à la démarche qui est en cours.

Majella Emond informe les membres de la CRÉ que la MRC de La Haute-Gaspésie a pris position dans le dossier par résolution et qu'une copie a été expédiée à la CRÉ.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

10. **AUTRES SUJETS :**

10.1 **Transport collectif**

Le directeur général souligne que le ministère des Transports du Québec devrait annoncer prochainement son *Programme d'aide au transport collectif en milieu rural*. La CRÉ a d'ailleurs déjà reçu une proposition à cet effet. Selon cette proposition, l'aide financière sera accordée aux MRC à la hauteur de 80 000 \$ par année pour le financement des services collectifs sur leur territoire. Le programme prévoit également un appui de 100 000 \$ aux CRÉ pour le financement des services interMRC.

En réponse à l'offre du MTQ, la CRÉ a élaboré un projet régional de transport collectif basé sur l'expérience de La Haute-Gaspésie. Celui-ci prévoit une offre de services relativement uniforme sur l'ensemble du territoire. Le coût d'un tel projet est évalué à 1,7 M\$, somme qui devrait générer, à terme, plus de 235 000 déplacements en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

Le projet régional, qui a été présenté en détail aux membres de la CRÉ tout récemment, implique également la contribution financière de certains ministères et organismes régionaux. Il semble évident que ceux-ci bénéficieraient, par le transport collectif, d'un coût unitaire de transport substantiellement moins élevé que ce qui est actuellement alloué pour le déplacement de leur clientèle. Leur intérêt à participer financièrement au projet régional est donc envisageable.

L'implication de la CRÉ dans ce dossier est souhaitable pour régionaliser les démarches auprès des partenaires financiers (MTQ, MESS, ASSS, etc.). Il est également prévu que la CRÉ collabore avec les MRC dans les phases d'étude et de démarrage du projet.

Après discussions.

CONSIDÉRANT l'impact économique, social et environnemental positif du transport collectif dans nos communautés;

CONSIDÉRANT le programme d'aide au transport collectif proposé par le MTQ et les partenariats potentiels avec les ministères et organismes utilisateurs du service;

CONSIDÉRANT que des démarches menées à l'échelle régionale faciliteront la pleine participation financière des partenaires.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et appuyé par Joël Arseneau :

- QUE la Conférence régionale des élu(e)s appuie le développement d'un système de transport collectif régional en collaboration avec les MRC;
- QUE la Conférence régionale des élu(e)s sollicite la responsabilité de coordonner le déploiement du transport collectif régionalement auprès de chacune des MRC;
- QUE la Conférence régionale des élu(e)s demande aux MRC de nommer une ressource technique qui sera responsable du dossier pour son territoire;
- QUE la Conférence régionale des élu(e)s maintienne sa position auprès du ministère des Transports du Québec en faisant valoir le projet d'un point de vue régional.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-07-008

10.2 Dossier éolien

Le président souligne qu'il vient tout juste d'avoir la confirmation que le gouvernement est en mode solution actuellement dans le dossier et que des nouvelles seront données prochainement. Il ajoute que la ministre Nathalie Normandeau lui a donné l'assurance que cela augure bien pour la région.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

11. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun sujet n'a été traité à ce point de l'ordre du jour.

12. COORDONNÉES DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 16 février prochain sur le territoire de la MRC d'Avignon.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

13. CLÔTURE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Guy Poirier propose la levée de l'assemblée. Il est 9 h 45.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

Lu et certifié conforme par :

Lu et certifié conforme par :

Gilbert Scantland, directeur général

La secrétaire-trésorière

Date

Date

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

La documentation relative à cette réunion est classée sous la rubrique 01-0822